

COMMUNE DE GUEREINS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

<p>Séance du 26 octobre 2022</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 12 Représentés : 02 Absents : 02</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 octobre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude CLEYET-MARREL, Maire.</p> <p>Etaient présents : Mme Joëlle CHAIGNEAU, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Stéphane DUFOUR, Mme Béatrice GAMBINO, Mme Nathalie GOUILLON, Mme Anne GUYON, M. Jacques MARAILLAC, M. Stéphane MELINON, M. Laurent PERRI, M. Thierry SEVES, Mme Delphine TRONCI, M. Fabrice VIOLLET.</p> <p>Etaient absents : Mme Sandra CLEANTHOUS (excusée - Pouvoir à Mme Claude CLEYET-MARREL), M. Daniel MICHEL (excusé – Pouvoir à Thierry SEVES).</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Delphine TRONCI.</p>
---	---

Mme Claude CLEYET-MARREL ouvre la séance à 19 heures 00.

■ ORDRE DU JOUR DU 26 OCTOBRE 2022

1. Présentation de la banque choisie par la commission finances pour l'emprunt de 800 000 euros acté lors du vote du budget 2022 et autorisation du Maire à signer un emprunt ;
2. Délibération pour dénomination de voiries des lotissements Les Terrasses de Chazot et Le Bel Horizon ;
3. Demande d'autorisation au conseil de choisir un architecte des bâtiments historiques pour l'évaluation des travaux extérieurs de conservation de l'église Saint Marcellin et de mandater une étude qui servira de base de travail avec la fondation du Patrimoine ;
4. Mise à disposition gratuite de la salle Calonne Loisirs à la CCVSC ;
5. Demandes de subventions :
 - Anciens combattants ;
 - Ecole de musique de Saint-Didier-sur-Chalaronne ;
6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2021 ;
7. Demandes d'avis sur questions de voirie ;
8. Questions diverses.

■ **DELIBERATIONS ADOPTEES : Points 1 à 5**

1. N° 2022-10-26-01 – AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UN EMPRUNT

Monsieur Thierry SEVES, 1er adjoint, présente la banque choisie par la commission finances pour l'emprunt de 800 000 euros acté lors du vote du budget.

Cet emprunt correspond au montant des prêts remboursés en 2022. Il n'obère pas les possibilités d'emprunt de la prochaine mandature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire de GUEREINS à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 800 000 euros sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en capital constant.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

. Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 2,40 fixe.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

2. N° 2022-10-26-02- DENOMINATION DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS LES TERRASSES DE CHAZOT ET LE BEL HORIZON

Monsieur Jacques MARAILLAC informe les membres du conseil municipal présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies des lotissements :

- Les Terrasses de Chazot ;
- Le Bel Horizon.

Il est proposé au conseil municipal de donner les noms des Maires de Guéreins, dans l'ordre de leur mandat.

Considérant l'intérêt que présente la dénomination des voies des lotissements précités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les dénominations :

- rue DUQUAIRE (proposition du nom du second Maire de Guéreins) pour la voie du lotissement « Les Terrasses de Chazot » ;
- rue DUCHENE (proposition du nom du Maire de Guéreins suivant) pour la voie du lotissement « Le Bel Horizon ».

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services publics.

3. N° 2022-10-26-03 - AUTORISATION DU MAIRE DE CHOISIR UN ARCHITECTE DES BATIMENTS HISTORIQUES POUR L'EVALUATION DES TRAVAUX EXTERIEURS DE CONSERVATION DE L'EGLISE SAINT MARCELLIN ET DE MANDATER UNE ETUDE

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de choisir un architecte des bâtiments historiques pour l'évaluation des travaux extérieurs de conservation de l'église Saint Marcellin.

Madame le Maire précise que Monsieur CHANU, architecte, lui a été conseillé par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à choisir un architecte des bâtiments historiques pour l'évaluation des travaux extérieurs de conservation de l'église Saint MARCELLIN et à mandater une étude qui servira de base de travail avec la Fondation du Patrimoine.

4. N° 2022-10-26-04 - MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES A LA CCVSC

Madame le Maire expose que la mise à disposition de salles communales peut être demandée par la CCVSC pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures de la petite enfance et de l'enfance de la communauté de communes, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et pour tout autre projet porté par la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose par conséquent de mettre à disposition gratuite de la CCVSC la salle Calonne Loisirs et la salle Claude Jacquet.

Vu le besoin d'organiser des conférences, ateliers, formations ou encore divers évènements pour les utilisateurs, administrés, agents, élus ou partenaires des structures de la Petite Enfance et pour les actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale du Territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition gratuite des salles Calonne Loisirs et Claude Jacquet à la CCVSC sur demande, pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures de la petite enfance et de l'enfance de la communauté de communes, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et pour tout autre projet porté par la Communauté de Communes.

5. N°2022-10-26-05 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Préalablement à l'exposé des demandes, Madame le Maire informe le conseil municipal que les associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ont l'obligation de souscrire au contrat d'engagement républicain (CER) et d'attester de cette souscription (au moyen d'une attestation annexée au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, tel que modifié par l'article 12 de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République).

Monsieur Thierry SEVES, adjoint aux finances, présente deux demandes de subventions :

- Demande de subvention de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Ain. Monsieur Thierry SEVES précise que la commission finances propose de verser 50 euros ;
- Proposition de Monsieur le Maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour la participation financière, par la commune de Guéreins, aux activités « musique » des administrés de Guéreins fréquentant l'école de musique de Saint-Didier-sur-Chalaronne.
Monsieur Thierry SEVES précise que les membres de la commission finances ne sont pas parvenus à un accord sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VOTE, à l'unanimité une subvention de 50 euros à l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Ain ;

- REJETTE, par 10 voix contre (DUFOUR, GOUILLON, MELINON, GAMBINO, TRONCI, SEVES, pouvoir MICHEL, VIOLLET, PERRI, GUYON) et 4 voix pour (CHAIGNEAU, CLEYET-MARREL, pouvoir CLEANTHOUS, MARAILLAC) la participation de la commune à l'activité « musique » des administrés fréquentant l'école de musique de Saint-Didier-sur-Chalaronne.
- CHARGE Madame le Maire de verser la subvention votée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Ain, sous réserve du respect de l'obligation de souscription au contrat d'engagement républicain par cette association.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2021

Monsieur Stéphane MELINON présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2021.

Le volume prélevé durant l'année 2021 sur le puits de Guéreins est de 762 934 m³ contre 789 799 m³ en 2020, soit une baisse de - 3, 4 %.

100 % du volume est prélevé dans les eaux souterraines.

7. DEMANDE D'AVIS SUR QUESTIONS DE VOIRIE

Madame le Maire demande l'avis au conseil municipal sur les questions suivantes :

- Arrêt « Commerces » au Centre du village
Suite à la demande des commerçants, il est décidé de créer 3 places de parking rue du Centre, en face de la boucherie LAMARCHE. Un panneau « arrêt 30 minutes » et un panneau « 3 emplacements » seront posés.
- Rue du Village : double sens jusqu'au parking LAMARCHE.
Madame Le Maire expose la demande de la boucherie LAMARCHE.
Il sera accédé à cette demande et le nécessaire sera fait.
Un panneau « sens interdit à 60 mètres » sera posé.
- Réaménagement et sécurisation du délaissé de la rue du Centre, le long de l'ancien relais de Poste, propriété FREREJEAN. Ce délaissé sera fermé à la circulation et des barrières bois seront posées.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Thierry SEVES, adjoint aux finances :

Indique que la commission Finances s'est réunie le 17 octobre 2022.

Lors de cette réunion ont été abordées les questions suivantes :

- Le prêt bancaire ;
- Le courrier de la préfecture relatif à la subvention à l'école privée.

Monsieur Thierry SEVES ajoute que le calcul de revient par élève maternelle et primaire sera transmis à la Préfecture.

Monsieur Thierry SEVES indique que des portes de la buvette du stade non renforcées seront commandées

Monsieur Thierry SEVES indique que les travaux relatifs à l'antenne ont commencé.

Madame Delphine TRONCI, adjointe aux affaires scolaires :

Informe le conseil municipal que le CCAS a décidé d'offrir un colis aux 70 ans et plus et un cocktail à la salle des fêtes le 15 janvier 2022.

Informe le conseil municipal que l'association ULTIME EVASION a adressé un chèque de 300 euros pour le CCAS de Guéreins.

Informe de l'assemblée générale du Sou des écoles de septembre.

Informe que la manifestation du Sou des Ecoles sera le 11 mars 2022 et la fête de l'école le 23 juin 2023.

Informe de la réunion du conseil d'école

L'école publique compte 161 élèves pour l'année scolaire 2022-2023 et 150 enfants du périscolaire.

Indique que la chaudière nouvelle génération est installée à l'école. Après consultation du conseil municipal, la température sera réglée à 20°C.

Monsieur Jacques MARAILLAC, adjoint à l'urbanisme :

Informe que le sapin du giratoire de la Croisée a été commandé et que certaines décorations au Centre du village seront changées.

Indique qu'une réflexion est engagée sur la coupure des illuminations à 23 heures 30.

Dresse le bilan du fleurissement 2022. Compte-tenu des arrêtés sécheresse, le centre du village sera fleuri en 2023, avec des variétés moins consommatrices en eau.

Indique que la prochaine commission fleurissement aura lieu le mercredi 9 novembre 2022 à 18 heures 30.

Informe qu'une projection de documents sur la thématique du glyphosate aura lieu le mardi 8 novembre 2022 à Saint-André-de-Corcy.

Indique qu'il est allé à la CCVSC pour travailler sur les modes doux. Différents itinéraires ont été étudiés et ils devront être priorisés.

Madame Béatrice GAMBINO, adjointe à la communication,

Informe qu'elle a rencontré le commercial de la société CHARVET pour soulever les problèmes rencontrés sur le panneau (écriture trop petite, impossibilité de mettre une grosse écriture, luminosité mal réglée) et qu'un technicien va se déplacer. Le panneau lumineux sera relié à Panneau Pocket.

Informe le conseil qu'elle est allée au Forum des Associations et à la réunion du foot et qu'elle a visité l'Embarcadère.

Informe que le socle de la Croix du Paradis a encore été abimé.

Madame Joëlle CHAIGNEAU remercie la mairie pour les lampes qui fonctionnent au Clos des Chazos.

Monsieur Stéphane DUFOUR

Informe le conseil municipal de la réunion de la CCVSC sur l'environnement

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Madame Claude CLEYET-MARREL,

La secrétaire de séance,
Delphine TRONCI.